

Session ordinaire de Février 1910

Séance du 27 Février 1910

L'an mil neuf cent dix, le vingt-sept de mois de Février, à huit heures du matin.

Le Conseil municipal de la commune de Torcy, réuni et convoqué par
le Maire s'est asssemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de M. Figeret Maire, pour la session ordinaire de Février.
Présents : Figeret. Raine, Héme, Gambaud, Tanguet, Artaud, Briand,
Ollivier, Aubin, Patry, Fourcier, Ogeron, Gendron, Tolatgue, Gautier,
Gauvillier et Perry
(absents : M. Sauvageot, Lafon, Garcia et Bahmaud valablement excusés).

Conformément à l'article 58 de la loi du 5 avril 1884 il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. M^r Farquharson ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

M^e le Maire dépose sur le bureau toutes les demandes des vieillards, des infirmes et des incurables faisant à l'application de la loi du 14 juillet 1905, ces demandes ont déjà été soumises à l'assemblée de Bureau de Pierrefiance.

Demande de
des frais d'ho.
du x^e Le

Il invite le conseil à vouloir bien en délibérer.

Le Conseil Municipal.

Tu tairas les demandes produites et les pièces de chaque dossier.
1^e: Bréviaire comme suit la liste des personnes qui recevront l'aide.
2^e: Détermine conformément aux indications portées sur la liste ci-dessous,
le taux de l'allocation mensuelle accordée à chacun d'eux.
3^e: Fixe la date du 1^{er} mars 1910 comme point de départ du paiement
des allocations mensuelles.

Indigents à recouvrir à domicile

- | | | | |
|----|--------------------------------------|-----------------|------------------------------------|
| 1. | Gauville Marie Louise veuve Gauthier | chatelets | 5 francs par mois |
| 2. | Sorin Melaine femme Joubert | Hauts Bls | 5 ⁺ - d ^o - |
| 3. | Gris Louise Clavie femme Chrahamneau | Basse Lande | 5 ⁺ - d ^o - |
| 4. | Martin Françoise | Port au Bls | 10 ⁺ - d ^o - |
| 5. | Lebeau Jules Henri | Streubland Brie | 5 ⁺ - d ^o - |
| 6. | Baudouin Marie Louise veuve Gauthier | rie de l'Ecole | 5 ⁺ - d ^o - |
| 7. | Leclerc Pierre Jean | Petite Lande | 5 ⁺ - d ^o - |
| 8. | Sorin Marie Rose | Freudenauwill | 8 ⁺ - d ^o - |
| 9. | Boizaud Jeanne veuve Gauthier | Kaggen | 10 ⁺ - d ^o - |
| | Individus à hospitaliser | | |

Indigentes á hospitalizar

17. Chignecto Marine Rose female Henry achievement assisted a domestic

pour la somme de 15 francs

2^e Redor Marie veuve Moreau, recevant également l'assistance à domicile (15^{fr} par mois) et hospitalisée à la maison hospitalière de St Paul moyennant 1^{fr35} par jour.

Indigents dont le taux n'a pas été augmenté

1^e Moreau Louis, chêne creux - augmentation de 3^{fr} (dans 18^{fr})

2^e Jannecau Paomie, Crantenoull - d^e 5^{fr} (dans 10^{fr})

3^e Le Vert Pierre Marie, Nantes, rue des Remparts - augmentation de 3^{fr} (dans 8^{fr})

Indigents non admis à l'assistance.

1^e Michaud Françoise Eulalie veuve Dariand, Limoizinière, rejetée, enfants en mesure de le secourir.

2^e Rambaud Marie Rose veuve Mercier Grand-Bière, rejetée n'a pas l'âge,

3^e Boulin Jeanne Rose veuve Bouard Jaguée, orpheline n'a pas l'âge.

4^e Guibert Jean Baptiste, rue Nationale 64, rejeté, reçoit de ses enfants une somme supérieure à l'allocation.

Indigents dont le taux n'a pas été augmenté.

1^e Jego Catherine, Basse-Lande, reçoit un secours du Ministre de la Guerre et une pension de son fils;

2^e Coulon Josephine f^e Jego, Basse-Lande, rejetée.

Demande de remboursement Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'à la date des frais d'hospitalisation du 15 août 1908, le nommé Le Bourgne Jean veillard admis à domicile par le département du Finistère fut admis à l'Hôpital de Pontivy au compte de la commune de Kerg^e ayant plus d'un an de séjour dans celle-ci.

quelque temps après son admission, le Docteur de l'Hôpital qui lui donnait ses soins reconnut que ce veillard qui était atteint d'une plante à la jambe ne pourrait guérir, et que dès lors il fallait le considérer comme incurable.

Le 25 Janvier 1909 une lettre fut adressée à Monsieur le Président de la Légion - Supérieure en sollicitant le remboursement par le département du Finistère des frais d'hospitalisation avancés par la Commune de Kerg^e. Le 27 février suivant, le Bureau de Bienfaisance ayant son dossier complété par un certificat d'incurabilité proposait pour l'hospitalisation par le département du Finistère, le dit sieur Le Bourgne.

Le 12 juillet 1909 cette demande est décrite à l'hôpital de Nantes avant que son hospitalisation fut prononcée et la commune de Kerg^e a encore payé les frais de séjour à l'Hôpital de Nantes depuis le jour où ce malade a été reconnu incurable jusqu'à la date du décès.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de solliciter le remboursement des frais payés par la commune pour le nommé Le Bourgne Jean.

Le conseil municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire et demande qu'il soit fait droit à cette réclamation le plus tôt possible.

Chemin rural N° 6 de la Morinière à la Chausse. Nouveau le Président dépose sur le bureau le dossier concernant le chemin rural N° 6 de la Morinière à la chausse, et comprenant :

Reconnaisance et tracé. Avis du conseil -
1^e Le tableau de reconnaissance ;
2^e Le plan du dit chemin ;
3^e L'état parcellaire des terrains à acquérir ;
4^e Le procès-verbal d'enquête ne contenant aucune réclamation ;
5^e Une transcription faite par Monsieur Gor'fauillet conseiller municipal et s'élevant à 890,40 (Terrain et argent).

Solutions
Demandes
journalis
Avis

Le conseil municipal après avoir examiné ces documents, considérant que la reconnaissance et le tracé de ce chemin sont de la plus grande utilité.

Est d'avis qu'il y a lieu de reconnaître le chemin rural porté au tableau sous le N° 6, d'en fixer la longueur, les largeurs et les limites conformément aux indications portées aux colonnes 6 et 9, et à celles du plan parcellaire correspondant, et d'en approuver le tracé suivant les lignes rouges.

Il prie également la commission départementale de bien vouloir approuver le surdit projet.

Demande de reconnaissance Monsieur le Maire demande au Conseil de vouloir bien, comme les années précédentes, désigner plusieurs chemins dont la reconnaissance est d'une utilité et nécessaire.

Demande de
d'incorporati

Le conseil municipal est d'avis de reconnaître :

- 1^e. Le chemin de la Basse-Lande à la Haute-Morinière,
- 2^e. Le chemin de Haupurhuis à la route de Machecoul,
- 3^e. Le chemin de Fraud à la Brosse,

Curgage des

Aliénation d'une parcelle de terrain communal au Landreau Rieulais de l'anquière. Monsieur fait connaître au Conseil que l'enquête ordonnée pour l'aliénation d'une parcelle de terrain communal au village du Landreau à Hugot cultivateur au dit lieu a été défavorable, et que les habitants du dit village ont protesté contre la vente de ce terrain qui leur est d'une grande utilité pour le battage des blés.

Éravane des
dans la commu

Il invite le Conseil à vouloir bien se délibérer,

Le Conseil municipal.

Fu le procès-verbal d'enquête

Considérant que l'avis du commissaire est défavorable au projet d'aliénation de cette parcelle de terrain,

Berdre qui aurait suite ne sera donné à cette demande d'acquisition. Rue Gendron à la Galoëre. Monsieur le Président fait connaître à l'Assemblée que le projet de déclassement de la rue Gendron, dans la partie comprise entre la rue de la dune grise et d'un branche. Galoëre et la route Nationale N° 157 est sur le point d'aboutir. Monsieur

ment d'acquérir. Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées a fait seulement remarquer que pour la commodité de la circulation des véhicules, la Commune de 47 exé

devra supprimer sur la route Nationale N° 137, le parti du caniveau au droit de la traversée de la rue (partie au croisement du plan), et que, en outre, cette suppression entraînera l'établissement aux frais de la commune, d'une grille et d'un branchements d'aqueduc en amont, afin de permettre aux eaux du caniveau de la route de débouler dans l'aqueduc établi le long des constructions (Règlement de la route Nationale N° 137).

Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte les conclusions de Monsieur l'Ingénieur des Ponts et Chaussées.

M. le Maire dépose sur le bureau ses demandes d'allocation journalière conformément à l'art 22 de la loi du 21 mars 1905.

Le Conseil après examen de ces demandes, donne les avis suivants :

Soutiens de famille.

Demandes d'allocations

journalières.

Avis du Conseil.

*Particularité
de l'arrondissement
de l'avenir de la date
1907 - 1908*

Demandes de courrois
d'incorporation

Curage des ruisseaux

Travaux divers à exécuter
dans la commune de Rezé

Classe 1909	Rouau Martin	-	avis très favorable
	Thomezec Eugène	-	avis très favorable
	Cosme Georges	-	avis très favorable
	Brin Félix	-	avis favorable
	Bisson Edouard	-	avis favorable
Classe 1908	Boucard Eugène Louis	-	avis très favorable

Monsieur le Président dépose sur le bureau 4 demandes de curages d'incorporations,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, donne les avis suivants :

Classe 1909	Cordet Jean-Baptiste	-	avis favorable
	Dapuis Ernest	-	avis favorable
Classe 1908	Pinel Marius	-	avis favorable
Classe 1906	Constantin Adolphe	-	avis favorable

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que tous les ans à pareille époque, le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'opportunité du curage des ruisseaux à effectuer.

Les ruisseaux qui intéressent la commune, sont :

1^e celui de la Jayrière.

2^e celui désigné sous le nom du Danube à Pont-Rousteau.

Le Conseil municipal décide qu'il n'y a pas lieu de faire le curage des ruisseaux ci-dessus désignés, cette année, attendu qu'il a déjà été fait plusieurs fois et encore tout récemment.

Monsieur le Président rappelle au Conseil municipal que celle assemblée, dans sa séance du mois de novembre dernier a voté l'exécution de divers travaux présentant un caractère de toute urgence.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir approuver ces travaux :

1^e la construction du chemin de la Brumière à la chaussée,

2^e la construction du chemin de la Brocardière à la Truie. Adlard

Le Conseil municipal après en avoir délibéré arrête comme suit le programme des travaux à exécuter dans la Commune de Rezé de 1910 à 1912 :

Annexes :

- Exhausses
de grande
nouvelles
1. Grosses réparations à l'Église de St Paul;
 2. Grosses réparations dans les presbytères ; -
 3. Construction du chemin des Grands Moulin au Pont ; -
 4. Construction du chemin dit de Saupethuis entre le Chemin St J et le Chemin St S ;
 5. Recouvrement des fossés, route Nationale 187, quaiers de St Paul et des Moulin ; -
 6. Construction d'un égout collecteur rue du Pont Baray ; -
 7. Recouvrement du fossé dans la velle de la Tractinière ; -
 8. Construction d'un égout collecteur et caniveaux partis à Grentemont ; -
 9. Remblais des rues Ogerie et du Châtelot à Grentemont ; -
 10. Remblais sur divers points dans le hameau de la Haute-Ple ; -
 11. Construction des chemins de la Croix-Léard à la Roocardière et de la Morinière à la Chaubtie ; -

Ouverture de crédits.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir voter les crédits ci-après :

100,00-	au profit des inondés de la Commune ;
50,00-	au profit des inondés (souscription nationale) ;
481,60-	registres de l'Etat Civil ;
241,57-	assistance médicale gratuite et hospitalisation ;
43,69-	enfants assistés ;
0,60-	bulletin des lois
0,20-	remboursement d'emprunt à la caisse des dépôts et consignations

Total 617,66

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote les susdits crédits qui seront prélevés sur les fonds disponibles de la Commune.

Caisse de retraite des retraités
pour la vieillesse

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir voter annuellement une somme de 50 francs à compter du 1^{er} Janvier 1910 en faveur de M. Marchais Secrétaire de Mairie pour être versée sur son livret de la Caisse Nationale des retraites pour la vieillesse.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré accepte la proposition de M. le Maire et décide, que pour cette année, la somme sera inscrite au budget supplémentaire, et que, pour les années suivantes, et pendant toute la durée des fonctions de M. Marchais à la Mairie, elle sera prorata aux budgets prima facie.

Demande de secours
Hugo François

Monsieur le Président donne lecture au Conseil d'un rapport de M. Blayard agentoyer cantonal qui fait connaître que le Département ne peut servir la retraite sollicitée par le sieur Hugo François ex-cantonnier, et qu'il appartient à la commune seule de lui accorder le secours demandé.

Le Conseil municipal,

Tu le peu de ressources dont dispose la commune, refelle, à ton grand regret, la demande du sieur Hugo François.

Exhausses
de grande
nouvelles

Exhausses
des places du
village

École dépar-
tementale de la Perce

Conseil de Pau
Révision des
Droits

Exhaussement du ch^r
de grande Cr^e 22.85.
Vœu du Conseil.

Monsieur le Maire en pose à l'Assemblée que presque tous les ans, aux moins crues, le chemin de grande communication N° 55, dans la paroisse de la Haute-Ile, entre le passage à niveau du chemin de fer de Ponte à Porsm^h, et l'entrée ouest de ce village est submergé par les eaux de la Loire, et qu'alors toute circulation de voies interdite, quelquefois même pendant plusieurs semaines. Conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil de bien vouloir émettre un vœu, pour l'exhaussement de ce chemin dans la partie où des voies desservent.

Le Conseil municipal.

Considérant qu'un exhaussement sur ce chemin rendrait le plus grand service, non seulement aux habitants de la Haute-Ile, qui n'ont que cette seule voie de communication pour se rendre à Pont-Rousseau, mais encore à tous les riverains de la Loire que les affaires appellent régulièrement soit à Pont-Rousseau, soit à Ponte.

Considérant qu'en outre, un exhaussement atténuerait sensiblement au moment des grandes eaux la violence des courants qui se produisent dans les rues adjacentes à cette rue principale,

Par ces motifs,

Adopte le vœu proposé par Monsieur le Maire.

*Exhaussement des rues
et places du village
de la Haute-Ile.*

Les dernières inondations ayant dégradé d'une manière inquiétante les rues et places du village de la Haute-Ile, Monsieur le Président en pose au Conseil qu'il serait de la plus grande utilité d'apporter, le plus tôt possible, une amélioration à cet état de chose, en conséquence il prie l'Assemblée de demander le concours de l'Etat pour l'aider à mener à bien un travail sollicité depuis longtemps par une population laborieuse et très intéressante.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Considérant que la commune fait de grands sacrifices pour l'entretien de la voirie urbaine, malgré le peu de ressources dont elle dispose,

Sollicite de l'Etat une subvention pour l'aider à faire des travaux de remblai dans ce hameau.

*École départementale
de la Pertagotière*

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'une lettre de M^e le Préfet relative à une demande de hausseau par un nommé "Chenu" habitant la commune de Kerzé, et admis à l'école départementale de la Pertagotière.

Le Conseil municipal prie Monsieur Vélasque, conseiller municipal de s'entendre à ce sujet avec le Directeur de cette école.

Conseil de Fred'hommes

Révision des listes électorales

Décret

Aux termes d'un décret en date du 22 Décembre 1909 portant reorganisation du Conseil des Fred'hommes de Ponte, la commune de Kerzé de成为一个 compris dans la circonscription du dit Conseil.

En conséquence, et conformément à l'art. 10 de la loi du 3 Mars

1907. Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir désigner 3 membres (un électeur ouvrier, un électeur employé et un électeur patron) pour faire partie de la commission de révision des listes électorales.

Le Conseil municipal désigne :

- 1^e. Électeur ouvrier, Bonhomme Command. flâtier. Passé-Taulé,
- 2^e. Électeur employé, Horne Auguste, employé. Lambour,
- 3^e. Électeur patron, Musseau Louis, Entrepreneur de menuiserie Paul Renouard

Compagnie des Messageries de l'Ouest Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal émet à nouveau le vœu, que la compagnie "Les Messageries de l'Ouest" établisse, le jeudi et le dimanche pendant la saison d'été, un service supplémentaire, jusqu'à 10 heures du soir.

Terrain vague à Pontmault Sur la demande de Monsieur le Maire, le conseil décide d'acheter un terrain vague situé à Pontmault, à l'angle de la rue Agusta et de la route des Cuëts et d'en faire une place publique.

Congrès de Nancy.
Rapport Favard. Monsieur le Maire fait connaître au Conseil que M^r Favard délégué par la Société "La Fraternelle de St Paul, au congrès de la Mutualité à Nancy, a déposé à la Mairie, un rapport contenant des renseignements sur les questions qui ont été traitées surtout en ce qui concerne la mutualité scolaire.

Le Conseil municipal remercie M^r Favard de ce rapport et décide qu'une copie sera conservée à la Mairie.

Chemin des Trois-Moulins au Pont Le Conseil municipal a décidé d'effectuer les travaux de construction des chemins ruraux Pont, de la Morinière et après : 1^e des Trois-Moulins au Pont, 2^e de la Morinière au village de la Chaussee, la Chaussee, de la Croix, 3^e de terminer celui de la Procardière à la Croix-Hédard.

décrit à la Ceva. Hédard. Dans sa délibération du mois de Novembre dernier, le Conseil a voté les ressources nécessaires pour celui des Trois-Moulins au Pont, dont la dépense sera prélevée sur l'emprunt gagé au moyen d'une partance de 5% sur les droits d'octroi sur l'alcool.

En ce qui concerne les chemins de la Morinière et la chaussee et de la Procardière à la croix-Hédard, ils seront compris dans l'emprunt gagé à fait l'objet d'un vote de 2 centimes additionnel au principal des quatre contributions directes dans le taux du 28 Novembre 1909, auxquels deux centimes seront définitivement votés au mois de mai prochain puis insérés au budget de 1911, de plus l'Assemblée votera la subvention départementale à laquelle elle adhère pour l'entretien de ces chemins ruraux qui seront construits : le premier en 1910, le deuxième en 1911. Le Conseil accepte les autorisations en arrière et en nature pour les dits chemins et demande leur approbation par Monsieur le Préfet.

Fait et délibéré à Rennes les jours suivants au sus dit.



Demande d'
au Conseil G
du prolongem
de tramway
Bourseau que
Moulins.